

ELECTION DE TROIS-RIVIÈRES.—Les candidats à la représentation de cette petite ville sont MM. Bureau et Polette. Si nous sommes bien informé, M. Bureau est depuis longtemps, si ce n'est de tout temps, un réformiste ferme et inébranlable, tandis que M. Polette ne sera pas qu'un nouveau converti. Les chances de succès paraissent en faveur de M. Bureau.

ELECTION D'OXFORD.—Nous voyons par le *Pilot* que la nomination pour ce comté doit se faire le 24; on croit qu'il n'y aura pas d'opposition.

NAVIGATION.—Depuis mardi, le *St. Louis*, le *Richelieu* et le *Fire Fly* sont arrivés à Montréal. Le *Richelieu* a quitté pour Sorel hier, et le *St. Louis* traverse entre Laprairie et Montréal, jusqu'à ce que le *Prince Albert* puisse reprendre ses voyages réguliers. Il est aussi arrivé trois berges. Le *Montréal* est arrivé hier et part ce soir pour Québec; le prix du passage est, nous dit-on, de 15 chelins dans la chambre et 5 chelins sur le pont. Le *Vulcan* est parti après-midi pour se rendre à Sorel, où se trouve le *Fire Fly* qui transportera à Trois-Rivières les passagers qui le déserteront. Les bateaux traversiers entre Longueuil et le Pied du Courant ont repris leurs voyages pour la saison.

TÉLÉGRAPHIE.—Nous voyons par le *Pilot* que l'*Express* qu'il était question de convoquer une assemblée dans cette ville pour considérer s'il serait convenable d'établir un télégraphe entre Bytown et Prescott.

SEELEY.—Nous voyons par le *Pilot* que ce fameux courtier n'est pas mort, mais qu'il se rebat rapidement, et pourra bientôt être mis entre les mains de la justice, pour subir son procès.

NOTAIRES.—Le *Canadien* nous apprend que Philippe Huot et Thomas Gauvin, écrivains, ont été admis à pratiquer comme notaires.

DÉCISION.—Le notaire de sa majesté à Québec présentait devoir être employé dans tous les cas où le gouvernement est partie dans un acte notarié; la chambre des notaires a réclamé; et le gouvernement, nous apprend le *Canadian*, a déclaré la prétention du notaire de Sa Majesté non fondée.

PRÉCAUTIONS!—Une lettre de Québec, en date du 11, nous apprend que les deux nuits précédentes les portes de la ville ont été fermées. En vérité c'est ridicule de jeter ainsi l'alarme parmi la population, et faire croire à des complots qui n'ont d'autre origine que la cervena exalté de quelques individus ou méchants ou avides emplois.

ASSEMBLÉE.—L'assemblée des Irlandais, à Québec, a eu lieu le 11: on a passé des résolutions en faveur de l'Irlande, etc.; M. McMahon présidait, et les journaux annoncent que le tout s'est passé assez paisiblement.

DE LA PRUDENCE!—Les autorités militaires, à la suggestion de personnes, ou de nous ne savons quelle tête échauffée, ont fait doubler la garde ordinaire de la station du parlement. Ce sont des précautions aussi stupides qui peuvent créer une irritation, à laquelle personne ne songe quand on n'exécute pas.

Journal de Québec.

CAISSE D'ÉCONOMIE DE ST. ROCH.—Cette institution naissante s'annonce sous les plus heureux auspices. Pas moins de £239 14 6 y ont été placés en dépôts par 60 déposants; c'est beaucoup pour un temps de disette comme celui-ci. Nous disons aux habitants de Saint Roch: Courage et persévérance dans une œuvre aussi bonne et aussi étructureuse pour vous.

Idem.

SIGNE EXTRAORDINAIRE DU PRINTEMPS.—On dit qu'il a été tué, hier et samedi, dans les environs de Québec, un grand nombre de tourtes. A Montréal elles se vendent quinze sous la couple.

Canadien du 10.

Le bateau à vapeur traversier, appartenant à M. Barras, a repris son service entre Québec et la Pointe-Lévis. On se rappelle que l'an dernier cet entrepreneur propriétaire a fait des efforts pour établir une ligne régulière de communication entre les deux rives du fleuve. Il faut espérer que l'enragement public lui permettra de rendre ses voyages plus sûrs qu'aucuns encore.

Idem.

UN ENFANT VOLÉ.—Dans le village de Napanoek, comté d'Ulster, état de New-York, le 13 décembre 1847, un enfant a été enlevé à ses parents et emmené vers le Haut-Canada. Cet enfant se nomme Alonzo McElroy, fils de William H. McElroy, résidant dans la localité nommée plus haut; il doit avoir quatre ans dans le mois de juillet prochain; il a les yeux bleus-noirs, cheveux bruns et une belle complexion; il a aussi une petite couture perpendiculaire sur le milieu du front remontant dans les cheveux, trois quarts de pouce de long.

Le père不幸 s'est mis à la poursuite de son enfant jusqu'au Haut-Canada où il en a perdu les traces. Cet enfant avait été vu avec un homme qui conduisait deux grands chevaux gris sur un wagon dans lequel il y avait des valises.

Ceux qui pourraient en donner connaissance rendraient service au public en dénonçant un coupable; à cet enfant lui-même et à ses inconsolables parents. Outre cela le gérant Young, de l'état de New-York, offre cinq cents piastres récompense, et les parents en offre trois cents, ce qui forme une somme de \$800 pour l'apprehension du coupable le recouvrement de l'enfant.

Minerve.

TENTATIVE DE VOL.—Nous voyons par les journaux d'en bas qu'un homme a tenté de voler la Banque du Nouveau Brunswick en descendant dans une des cheminées. Mais arrivé vers le milieu de la dite cheminée, notre homme s'est trouvé être d'un embrochement trop fort, et a dû s'arrêter dans ses pérégrinations d'un nouveau genre. Dans ce moment de contrariété, il a jugé que le seul parti à prendre était de s'en retourner par où il était venu; cela pensé, il a voulu effectuer son ascension, mais impossible; la cheminée n'a pas voulu céder et a persisté à vouloir conserver sa proie, si bien que le lendemain, notre homme y était encore, et que l'on n'est parvenu à l'en retirer qu'en pratiquant une ouverture dans le mur.

MASSACHUSETTS.—L'hon. J. Q. Adams, dont nous avons annoncé le décès dernièrement, est remplacé au congrès par M. Horace Mann, un whig.

UNE DÉCISION D'UN PEUPLE LIBRE.—La Cour Suprême, qui siège dans le King's County, dit le *Herald de New-York*, vient de décider que les personnes de couleur sont inhabiles à pratiquer au barreau, car, a ajouté la cour, la constitution ne réserve pas une clause spéciale à ce sujet!

MGR. HENRY.—Mgr. Henry est arrivé à Southampton le 7 mars, après une traversée de 15 jours.

CLEVELAND.—Le *Cleveland Herald* dit que la population catholique de cette ville est de 4000 âmes.

UN EX-ROI.—Louis Philippe est né le 6 octobre 1773, il a donc 75 ans.

UN DUC.—Le duc de Cambridge a maintenant 74 ans.

AMÉRIQUE CENTRALE.—Des lettres particulières en date du 14 février nous apprennent que l'on s'attendait d'un moment à l'autre à une attaque décisive des Anglais sur le Nicaragua. Le gouverneur en chef est au peuple une proclamation pour l'exciter à la résistance.

Dans l'état de Salvador, Don Doroteo Basconcelos, homme de révolution, a été appelé à la présidence.

Nous apprenons par cette voie qu'une révolution avait éclaté à Guayaquil (Équateur), le 24 novembre. Le pays était dans la plus vive agitation, et le général Flores était impatiemment attendu comme le seul homme capable de mettre fin à un tel état de choses.

TRIPLEX NOMINATION DIPLOMATIQUE.—Le sénat a confirmé les choix du président pour la nomination de trois chargés d'affaires. M. L. Martin, présentement attaché à la légation de Paris, a été nommé chargé d'affaires à Rome; M. John Appleton en Bolivie, et M. Elijah Hise à Guatemala.

PROCES DU GEN. SCOTT.—La cour d'enquête, réunie à Mexico, a ouvert ses séances le 16 mars. Sur une demande du général Scott, tendant à établir nettement sur quelles personnes portaient les accusations et l'enquête, il a été répondu que l'instruction avait à la fois pour but les accusations du général Scott contre le général Pillow et le colonel Duncan et les plaintes du général Worth contre le général Scott. Celui-ci s'est alors exprimé avec quelque amerume sur l'étrange décision qui l'avait dépossédé du commandement en chef pour le réduire, en quelque sorte, à l'état de prisonnier sur parole, et le faire passer du rôle d'accusateur à celui d'accusé.

Un tel début semblait présager des débats animés; mais cette attente a été déçue par une assez brusque retraite de la plupart des plaideurs. Le général Worth a déclaré que, pour le bien du service, il retirait les plaintes proférées par lui contre le général Scott. Celui-ci, de son côté, a annoncé qu'il suspendait ses poursuites contre le colonel Duncan. L'affaire du général Pillow était donc seule en discussion aux dernières nouvelles (21 mars). Cependant, le reste paraît seulement avoir été différé, car on a retardé le départ de M. Trist pour les Etats-Unis afin qu'il pût comparaître comme témoin contre le général Scott.

LA MAISON DE LOUIS-PHILIPPE.—On lit dans l'*Express*: « La maison qu'occupa Louis-Philippe, en compagnie de M. de Talleyrand, pendant son séjour aux Etats-Unis, existe encore, et se trouve sur la route de Bloomingdale. Elle est vacante en ce moment, et un journal du matin dit que, sans doute, elle pourrait être louée à un prix modéré à son ancien locataire. Dans cette propriété, sur le bord de la rivière, se trouve un rocher sur lequel M. de Talleyrand avait l'habitude d'aller s'asseoir et lire tous les matins, et qu'on appelle encore le Rocher de Talleyrand. Sans aucun doute, ce rocher a été pour lui et pour son compagnon Louis-Philippe un siège beaucoup plus doux que tous ceux qu'il a ensuite occupés pendant le cours de leur vie politique. »

CE QUE SERA LA FRANCE.—Quelle que soit la forme adoptée par le gouvernement républicain, soit que l'Assemblée constituante nous donne des conseils, un directoire ou un président, ces fonctions supérieures, n'étant que temporaires, assureront la paix de l'avenir. Il y aura sans doute encore des luttes, des changements de ministère, des dissidences qui renverront les assemblées législatives, mais il n'y aura plus de violentes et ruineuses secousses. Ces terribles soulèvements populaires n'attaquent pas et ne renversent que les gouvernements qui ont la prétention d'être perpétuels. Lorsqu'il y a une similitude de temps assignée à la durée du pouvoir on prend patience, on attend le terme fixé, l'époque régulière où le vœu national se manifeste également et apporte dans l'ordre gouvernemental de pacifiques changements et des modifications salutaires.

La prophétie est donc aisée et certaine.—La France a vu sa dernière révolution.

Eugène Guizot.

PAS MAL POUR UN BRIGAND.—Un jeune homme de Paris, repris de justice, libéré depuis quelque temps, et qui était devenu depuis sa sortie de prison la terreur de son quartier, s'est joint aux hommes de son arrondissement, a pris part à la confection des cartouches et à la garde des barricades. Cet homme, régénéré par l'enthousiasme et le contact de la probité de ses frères du peuple, disait alors: "J'ai été toute ma vie un mauvais sujet, un malfaiteur; mais si je eusse un individu assez miserable pour voler dans un pareil moment, je serais le premier à lui plonger mon sabre dans le cœur."

L'empereur Nicolas, s'il en faut croire un journal de New-York, ne se bornerait pas à mettre des capitaines à la disposition des Etats de l'Europe; l'Afrique aurait aussi sa part; dans ses placements de fonds; et un emprunt serait au moment d'être conclu par les Etats-Unis avec S. M. I., par l'entremise du chargé d'affaires de Russie.

—Lord Granville Somerset, membre du Parlement et ancien commissaire en chef des bois et forêts, est mort à l'âge de 56 ans.

—Un poète turc, natif de Smyrne, Essad Essendi, auteur de plusieurs ouvrages, qui lui avaient valu la faveur du sultan, vient de mourir à Constantinople, laissant une fortune considérable. Il a légué 100,000 piastres (250,000 francs) pour l'assassinément des rues de cette capitale, qui sont pour la plupart, pleines d'eaux stagnantes, et le reste de sa fortune à sa ville natale, dans le même but d'assainissement.

REHABILITATION DU MARÉCHAL NEY.—Le gouvernement provisoire prépare un décret stipulant que la condamnation du maréchal Ney, inscrite sur le registre de l'ex-chambre des pairs, devra être considérée comme nulle et non avenue, et que sa réhabilitation sera réclamée de la chambre nationale.

LE PEUPLE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.—Quel qu'un appelle tout à coup l'attention sur le grand tableau placé au-dessus du bureau derrière le fauteuil de la présidence, qui représente la prestation de serment de Louis-Philippe! Au même instant deux coups de feu éclatent.

Un autre ouvrier s'élance immédiatement à la tribune et prononce ces mots:

« Respect aux monarchiens! respect aux propriétés! Pourquoi détruire? Pourquoi tirer des coups de fusil sur ces baleaux? Nous avons montré qu'il ne faut pas mal menacer le peuple; montrons maintenant que le peuple sait respecter les monuments et honorer sa victoire! »

Ces paroles, prononcées avec énergie et une véritable éloquence, sont couvertes d'applaudissements.

On s'empresse autour du brave ouvrier, et on lui demande son nom. Il déclare se nommer Théodore Six, ouvrier tapissier.

M. DE LAMARTINE.—Génie brillant, mais esprit versatile; cœur généreux, mais toujours accessible à la passion du moment; orateur magnifique, mais plaintif, trop liant; ayant une sorte d'attrait poétique, c'était avec son imagination enthousiaste plutôt qu'avec sa raison, qu'il avait jusque là abordé la politique. Aussi son influence s'est-elle ressentie et sa parole magique n'avait-elle guère de retentissement au-delà de son auditoire: il avait des admirateurs, mais pas un peu adepte, et, comme ces autres qui brillent sans éclater, son éloquence ravissante mais ne persuadait pas.

Un tel caractère présentait donc un double danger, dans les circonstances nouvelles où il se trouvait placé: on était en droit de craindre qu'il ne se hâtât d'aller au courant de la popularité; ou que s'il essayât de lutter contre le torrent déchainé, il ne fut emporté à son tour comme la royauté, comme le parti réformiste modéré.

L'événement a heureusement déjoué cette double crainte: en un jour, en quelques heures, le poète a grandi aux proportions d'un homme d'état; le rêveur sublime a embrassé avec sa raison les réalités de la situation. M. de Lamartine nous est apparu tout à coup tel que nous ne l'avions jamais soupçonné; il s'est transfiguré en quelque sorte. D'incertain et de versatile, il est devenu inébranlable et fort; lui qui jadis n'avait su s'arrêter sur un terrain solide, il s'est posé, inflexible, barrière, au point où la route devenait périlleuse; rien n'a pu l'émouvoir, lui qui se laissait aller naguère au courant de toutes choses: son éloquence seule est restée la même grande encoré de toute la grandeur des circonstances. Il a donné enfin un démenti complet au précepte de Platon qui excluait les poètes de sa république.

Jamais homme n'a joué un rôle plus beau et plus inattendu; jamais âme plus vaste ne s'est aussi subitement dévoilée, jamais la puissance de la conviction, du dévouement, du sens sacré qui couvrait au fond de ce cœur, ne s'était révolée d'une manière plus éclatante. Lui, que ses amis, ses collègues n'avaient hier encore que comme un instrument mélodieux, est devenu pour eux une voix prophétique; seul il les dirige, les fait marcher, les arrêter; d'une main il contient le peuple, de l'autre il jette les fondements de la république; il est devenu en un jour la pensée et la voix, la tête et le bras de la France.

Le monde entier a lu le: le monde entier admire cette magnifique déclaration de principes que M. de Lamartine a jetée à l'Europe, d'une main aussi ferme que tranquille, œuvre sans égale qui lui vaudrait à elle seule une couronne aux yeux de la postérité. Mais, veut-on savoir au milieu de quels travaux surhumains il enfantera cette grande conception? Le voici.

La séance du gouvernement provisoire durait depuis 60 heures, et tous ces hommes, debout dans leur œuvre, inébranlables dans leur pensée, continuaient de siéger sans paraître s'apercevoir que les nuits succédaient aux jours. On avait dressé des lits de camp dans la salle des délibérations, et les plus harassés s'y reposaient quelques heures, en attendant que les autres, succombant à leur tour, leur laissaient le soin de reprendre la tâche interrompue.

Et quelle tâche! A chaque instant de nouvelles colonies d'hommes armés sonnaient dans les corridors; et ce sont de nouvelles crainches à combattre, de nouvelles colères à conjurer: M. de Lamartine est toujours l'homme providentiel. Il se présente à la foule, attend que les cris s'apaisent, que les bonnes volontés cessent de s'agiter sur sa tête, et puis, pour la quatrième fois, il dompté par le geste, par l'éloquence, par la raison, ce peuple accessible à toutes ces grandes pensées, même dans sa colère.

Le docteur Fachieu se tenait tous les dimanches à l'entrée de la Cathédrale, implorant la charité de ceux qui entraient à l'église ou qui en sortaient. Cet homme avait fini de la sorte par amasser une petite fortune, et l'on assure qu'il possède à Lafayette des propriétés pour une valeur de \$5,000, sans compter une somme de \$5000 en argent qu'il a déposée dans l'une des banques de cette ville. Fachieu ayant été dénoncé à la police comme un imposteur, a été arrêté dimanche matin à son poste accounté et étrouvé au corps de garde. On a trouvé sur sa personne \$5 95 en petite monnaie. Pendant la semaine, le riche mendiant faisait l'aveugle, et accompagné de sa femme, récoltait une ample moisson d'aumônes. Il est temps de mettre un terme à la mendicité qui égare la charité publique et exploite les meilleurs sentiments.

UN DOCTEUR TROP CONFANT ET UNE VOLVEUSE TROP PRESSEUSE.—Hier soir, deux dames arrivent en voiture à la porte du docteur X. L'une d'elles descend, entre dans la cabinet du médecin et le prie de vouloir bien aller donner une consultation à sa compagnie qui ne pouvait, dit-elle, quitter sa place sans l'aide de trois ou quatre personnes. L'obligant docteur s'emprise d'y consentir, mais en rentrant il s'aperçoit que la visiteuse a profité de son absence pour ouvrir son bureau, dans lequel se trouvait une somme de \$160. Par bonheur, la volveuse peu hardie ou trop pressée s'était contentée de prendre une pièce d'or qui lui était tombée sous la main, et le docteur en fut quitte pour \$10 et une consultation gratuite.

N. N..., natif de B..., est actuellement curé dans les environs de Dijon, et n'était pas venu à B..., depuis dix ans. Tout récemment, il se rappela qu'il avait quelques affaires à régler dans son pays natal, un léger héritage de B... Là, il apprit qu'une petite maison dont il avait hérité, l'ancienne maison paternelle, était habitée depuis dix ans par un artisan honnête, laborieux, mais peu aisé. Le lendemain de son arrivée, l'abbé N... alla voir son locataire, qui le reconnut à peine, et l'invita à déjeuner. Au dessert, l'abbé offrit de vendre sa maison. « Je l'achèterai volontiers, dit l'ouvrier, mais il peut y avoir d'argent, et je dois d'abord vous payer dix années de loyer qui, à 80 fr. l'une, font 800 fr. — Nous nous entendrons toujours, répondit l'abbé; combien ma maison vaut-elle pour vous? — Deux mille francs. — C'est un marché conclu; ma maison est à vous. »

L'artisan compta d'abord, pour le loyer, huit piles de cent francs; qu'il avait réunies à grande peine; puis il dit: « Main tenant, monsieur le curé, quel délai m'accordez-vous pour payer votre maison? — Mon ami, répondit l'abbé, je vous tiens quitté des dix années de